

Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques (ACACED)

- RS 5650 - Durée validité : 10 ans -



CFPPA
CENTRE DE FORMATION
POUR ADULTES



Objectifs

Les activités exercées en lien avec les animaux de compagnie des espèces domestiques doivent s'effectuer dans le respect du bien-être animal, et en sécurité. Elles font l'objet d'attentes sociétales fortes et touchent un très large public. Sont visés en particulier la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats. Les éleveurs de chiens et de chats cédant à titre onéreux plus d'une portée par an et l'exercice à titre commercial d'activités de vente d'animaux de compagnie sont également concernés. Une formation est nécessaire pour assurer ces activités. Dans chaque cas cité ci-dessus, au moins une personne en contact avec les animaux doit détenir l'attestation de connaissance pour les animaux de compagnie des espèces domestiques. La formation présentée ici permet l'obtention de cette attestation, et l'actualisation des connaissances nécessaire au maintien de sa validité.



Programme



- Bases réglementaires
- Acquisition des savoirs de base concernant les 8 domaines de connaissances précisés à l'arrêté du 26 novembre 2024.

Alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport, sélection...



Evaluation et mode de validation des acquis

Evaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne, déclinée selon les catégories d'animaux. Le questionnaire est administré au moyen d'une application WEB et le bordereau de score est édité automatiquement par l'application.

- ☐ Diplômant
- ☒ Certifiant
- ☐ Non-certifiant

En fin de formation vous recevrez :

- Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises.
- Un bordereau de score



Public concerné

- Salariés en animalerie, éleveurs, soigneurs, toute personne travaillant au contact des animaux
- Grand public

Effectif : Minimum 6 - Maximum 20



Pré-requis

- Lecture et écriture du français
- Préconisation
- Equipements informatiques individuels personnels pour les personnes choisissant la modalité à distance (selon positionnement)

Durée et rythme

Déroulement : 6 à 8 sessions par an

Période : Toute l'année

- ☒ En semaine ☐ Week-end
- ☒ En journée ☐ En soirée
- ☒ Temps plein ☐ Temps partiel

2 Modalités pédagogiques au choix & méthodes

- ☒ En présentiel **OU** ☒ A distance
- ☒ En salle ☒ Synchrone
- ☐ Sur chantier ☒ Asynchrone

- Apports théoriques en salle **ou** sur plateforme pédagogique dédiée sécurisée
- Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation
- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs ou séance d'évaluation en visio synchrone
- Test sur plateforme Ministérielle

Rémunération et financement

Rémunération : Non prévu

Financements :

Compte Personnel de Formation - (CPF) : OUI **RS5650**

Autres sources de financements possibles en fonction de votre statut. Contactez-nous.

Tarifs

- 1 catégorie : 374,00€ : 17h
- 2 catégories : 462,00€ : 21h
- 3 catégories : 550,00€ : 25h

Le CFPPA n'est pas soumis à TVA.

Indicateurs des résultats 2024/2025

Satisfaction des apprenants : **100%**

Validaton de la certification : **95%**

Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques (ACACED)

Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai .

Etapas d'inscription à cette formation :

1. Prendre contact avec le CFPPA au 03.84.58.49.62 ou sur cfppa.valdoie@educagri.fr pour obtenir le bulletin d'inscription et les prochaines dates + questions éventuelles

2. Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis et le contrat/convention de formation.

Certificateur

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE
ALIMENTAIRE
Inscrit le 23/02/2016 au JO/BO



Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?

Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

Référente handicap : PERRIN Nadia -
03.84.58.49.62 - nadia.perrin@educagri.fr

Passerelles et débouchés

- Gestion de refuges ou de fourrières
- Expositions, concours
- Vente d'animaux (ex : vendeur en animalerie)
- Transit d'animaux (ex: taxi animalier)
- Education canine et dressage
- Garde d'animaux domestiques (ex: Pet sitter)

Equivalences

- soit un diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP figurant sur la liste en annexe II de l'arrêté du 26 novembre 2024
- soit un titre ou certificat figurant sur la liste en annexe III de l'arrêté du 26 novembre 2024 et délivré au plus tard le 31/12/2014

- soit un certificat de capacité dit "CCAD" délivré jusqu'au 01/01/2016 par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du lieu d'exercice de l'activité

Selon la/les catégorie(s) suivie(s) : possibilité d'acquisition de l'équivalence pour le « Transports d'animaux vivants »

Suite de parcours

Formation « Premiers secours canin et félin »

Formation (UCARE) « Mettre en oeuvre une activité de pension canine et féline dans l'entreprise agricole »

Contacts



QUENTIN Benoit, formateur en animalerie
benoit.quentin@educagri.fr



CADIEU Régine - 03.84.58.49.62
cfppa.valdoie@educagri.fr

Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h

Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau

Pas de restauration collective

Pas d'hébergement possible

MAJ 18/08/2025



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr